



COMMUNIQUÉ DU FRONT COMMUN SYNDICAL

Bruxelles, le 8 novembre 2011

Monsieur l'Administrateur général Louis COLLET,

Conformément au statut syndical et à son application, qui par ailleurs vous a été rappelé par monsieur le président du SPF Hans D'HONDT en date du 22 septembre 2010, le front commun syndical vous invite à concerter les matières que vous avez mises à l'ordre du jour de ce groupe de contact.

Le front commun syndical vous demande la tenue d'un CIC dans les délais légaux en présence de représentants responsables de P/O et en ayant reçu les documents de concertation préalablement.

Le front commun syndical exige que toute initiative en matière de personnel soit concertée, et ce, avant que le personnel n'en soit averti par vos soins.

Le front commun syndical fera part de ceci à monsieur le président du SPF dans les plus brefs délais.

La CSC Services publics, la CGSP Amio, le SLFP, l'UNSP